Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260302-202609-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 6 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 08

Marie Thérèse HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Tanguy ABARNOU, Maurice BIGOT, Jacqueline BOZEC, Olivier HERLEDANT, Anne-Marie KEROUREDAN, Dominique STEPHAN

Absents excusés : 04

Marguerite AUFFRET pouvoir à Marie Thérèse HERNANDEZ, Quentin DELCLOY, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Jérémie MOCQUART.
Votants : 11

Secrétaire de séance :
Jacqueline BOZEC

Délibération N° 2026 -09 :
Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées : validation du nouveau circuit

Rapporteur : Dominique STEPHAN

Circuit « la vallée de Kerlaz »

Inscription du circuit au **P**lan **D**épartemental des **I**tinéraires de **P**romenades et de **R**andonnées.

Dans son plan de rénovation du bourg, la commune de Kerlaz souhaite promouvoir son territoire vers des activités de tourisme doux.

Le *GR 34* a fait l'objet d'aménagements, financés par le Département, et d'une signalétique épurée.

Après modification de parcours, le départ du *GR 38* se prend dorénavant de la plage de Treïzmalaouen vers Locronan, via le bois du Nevet, sécurisant ainsi ses usagers sur le territoire communal.

Le *"Circuit de la vallée de Kerlaz"* sera une première boucle d'environ 8 Km, ayant un départ et une arrivée au centre bourg.

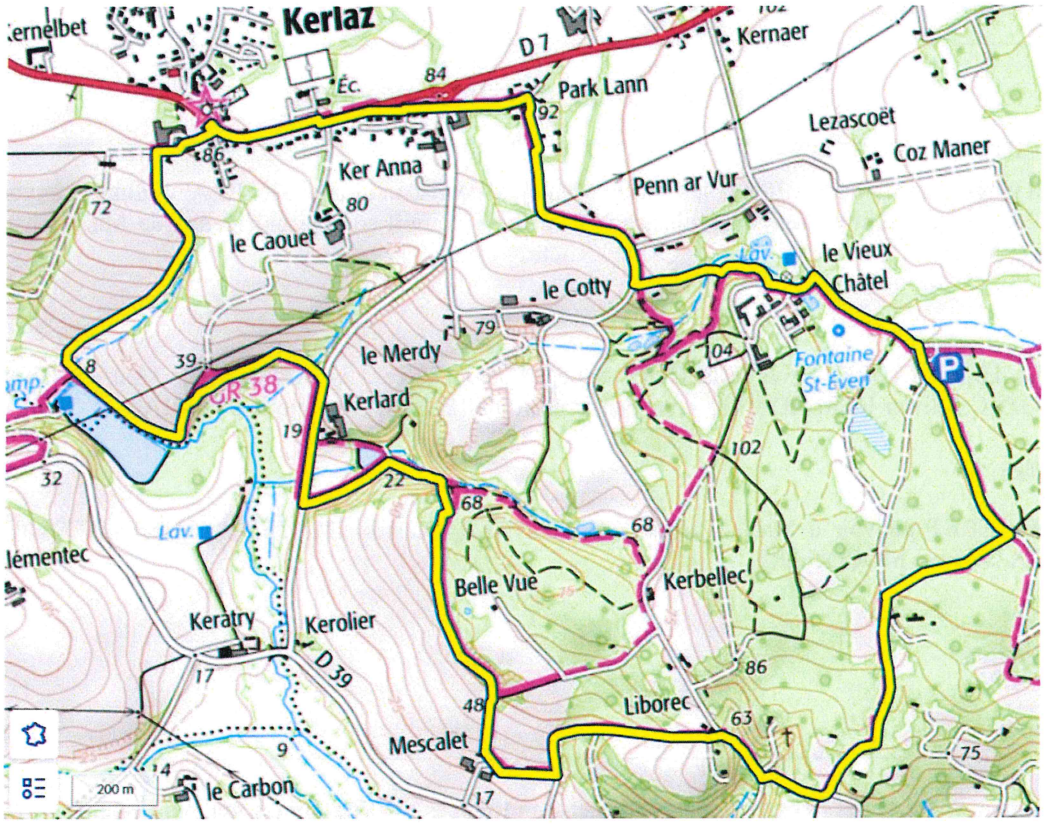
Empruntant certaines anciennes portions du GR 38, il sera un parcours plutôt sportif, traversant le bois du Nevet et la campagne kerlazienne.

L'intérêt du départ/arrivée place des résistants offre trente-huit places de stationnement et pourrait participer à la réussite du commerce multi-activités en projet.

Son inscription au PDIPR et la parution au Topo-guide des randonnées sont totalement dans la politique du développement économique de la commune.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260302-202609-DE

CIRCUIT DE LA VALLÉE DE KERLAZ



Après avoir pris connaissance du projet, il est proposé :

- de demander l'inscription au PDIPR de valider le nouveau circuit ;
- de s'engager à informer le Département de toute fermeture de l'itinéraire, en transmettant une copie des arrêtés municipaux ;
- d'autoriser la Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré le 2 mars 2026

La Maire,
Marie HERNANDEZ

Le secrétaire de séance,
Jacqueline BOZEC

MAIRIE DE KERLAZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)